



# BILAN *d'activité* APCLO

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DES CHATS LIBRES D'ORLÉANS



*Refuge ouvert sans rendez-vous  
le samedi de 15h 00 à 18h 00  
pour les adoptions et du lundi  
au vendredi sur rendez-vous*

***Siège social***

93 rue Guy de Maupassant  
45100 ORLEANS • 02 38 69 02 47

***Refuge***

44, avenue Roger Secrétain,  
45100 ORLEANS

apclo@hotmail.fr • www.apclo.fr

01/  
ÉDITO  
P2-3

03/  
QUELQUES  
EXEMPLES DE  
*campagnes*  
P10-13

05/  
BILAN  
*financier*  
P22-23

02/  
ACTIVITÉ  
*Chats libres*  
P4-9

04/  
ACTIVITÉ  
*«refuge»*  
P14-21

06/  
REMERCIEMENT  
P24-25

## 01/ ÉDITO



Lors de notre dernier bilan annuel, à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire de notre association, **S. Begon** avait rompu avec l'habitude qui voulait que, chaque année, elle conte quelques parcours de chats. En lieu et place de ces récits, elle avait conté son propre parcours qui l'avait menée à créer cette association puis à la faire vivre avec l'aide de M. Hemery et de nombreux autres bénévoles. Ce flashback s'achevait sur une ouverture sur l'avenir, un questionnement sur la pérennité de l'association. Fait du hasard, force du subconscient ou fait prémonitoire... toujours est-il qu'elle **a fait le choix, cette année, de démissionner de ses fonctions de présidente.**

Comme souvent dans ce genre de décision, il y eut la goutte d'eau qui fit déborder un vase plein. Les mobiles profonds qui ont motivé cette démission sont explicités en pages 7 et 8 de ce bilan. Elle a passé le relais à Madeleine Hemery, vice-présidente promue présidente par intérim jusqu'à l'élection du prochain bureau. **S. Begon restera administrateur au moins jusqu'en 2017, date à laquelle son poste sera renouvelé. Quoiqu'il en soit, elle continuera son travail de bénévole tant que sa santé et sa famille le lui permettront.**

Conformément aux décisions prises lors de l'AG extraordinaire du 24 Janvier 2015, **notre exercice est devenu calendaire.** Cette première année, nous aurons donc deux exercices qui se suivront, un exercice de quatre mois allant



du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 au 31 Décembre 2014 et un exercice annuel allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015. Par souci de simplification, le bilan d'activité couvrira l'ensemble des deux périodes.

**Afin d'éviter de lassantes répétitions d'une année sur l'autre, nous avons choisi de regrouper dans un document un ensemble d'informations d'ordre général** qu'il sera possible de consulter sur notre site Internet ou d'obtenir par courrier.

Dans ce qui suit, le terme « chats » qualifie aussi bien les chats adultes que les chatons.

**Sur cette période, 814 chats ont transité par l'association** dont 766 ont été tatoués et stérilisés, 48 ont été euthanasiés pour raison de santé. Sur ces 48 chats euthanasiés, 13 étaient déjà tatoués au nom de l'association et nous revenaient en phase terminale. Les euthanasies de chatons âgés de moins de 15 jours ne sont pas comptabilisées.

Sur ces 766 chats tatoués, 238 provenaient d'Orléans, 335 de l'agglomération orléanaise et 263 de communes hors agglomération orléanaise.

- Pour ce qui est de l'agglomération, nous avons surtout travaillé sur La Chapelle saint Mesmin (51 chats), Fleury les Aubrais (39 chats), St Jean de Braye (31 chats) et St Jean de La Ruelle (46 chats).
- Hors agglomération orléanaise, nous avons surtout travaillé sur Meung sur Loire (46 chats), Beaugency (37 chats), La Ferté St Aubin (12 chats).
- Sur les autres communes du département, on constate un « émiettement » de l'effectif des chats traités qui n'est pas en rapport avec le nombre supposé de

chats errants qui prolifèrent dans toutes les communes. L'association ne peut que saupoudrer.

### *Sur ces 766 chats,*

- 327 ont été libérés sur le lieu de capture,
- 7 sont hébergés en accueil permanent officiellement déclaré.

Les chats de personnes défavorisées, stérilisés afin de prévenir une prolifération, sont comptabilisés dans les chats libres.

### *Sur cette même période, ont été adoptés*

- 213 adultes ou assimilés (chats stérilisés à un très jeune âge), dont 51 sous contrat « chats libres », avec les seules prestations des chats libres (tatouage et stérilisation),
- 196 chatons.
- 9 chats ont retrouvé leur maître.



# 02/

## ACTIVITÉ

### Chats libres

L'association est confrontée à un afflux d'appels dont il devient souvent impossible d'assurer la gestion. **L'association a dû suspendre partiellement son activité trois fois**, en Novembre 2014, en Mai et Octobre 2015. On entend par suspension partielle le fait de ne prendre en compte que les demandes émanant de personnes connues de l'association, bénévoles ou protecteurs, ce qui correspond grosso modo à la maintenance au sens large. Au cours de ces périodes d'activité restreinte, l'association traite en moyenne un peu plus d'un chat libre par jour ouvré, ce qui est déjà une activité relativement soutenue.

Le poste du technicien en charge des captures de chats sur Orléans n'a pas été renouvelé. D'autre part **la mairie d'Orléans considère que le code rural est difficilement applicable en matière de chats errants**, ce que nous cautionnons tout à fait. La réponse donnée aux demandes et plaintes se fait à présent au cas par cas.



**La mairie considère que les chats errants nourris par les administrés et la prolifération qui en résulte relèvent de la responsabilité des personnes qui ont fait le choix de nourrir. Il revient donc à ces personnes de solutionner le problème, de se procurer un piège de capture d'une façon quelconque, y compris via un achat pur et simple, de capturer les chats, puis soit de les porter « à la SPA » pour prise en charge, soit de les confier à l'APCLO pour stérilisation.**



Remarquons qu'après tant d'années, il demeure toujours aussi confortable de dire « SPA » plutôt que « Fourrière ». C'est désespéré et désespérant ! On nous a également signifié qu'en ces temps où les réfugiés affluent, le problème des chats errants devenait vraiment mineur pour les mairies. Le problème d'une vingtaine de chats nourris rue de Bourgogne a certainement été traité de cette façon car l'association, après avoir proposé ses services, n'a plus eu aucune nouvelle.

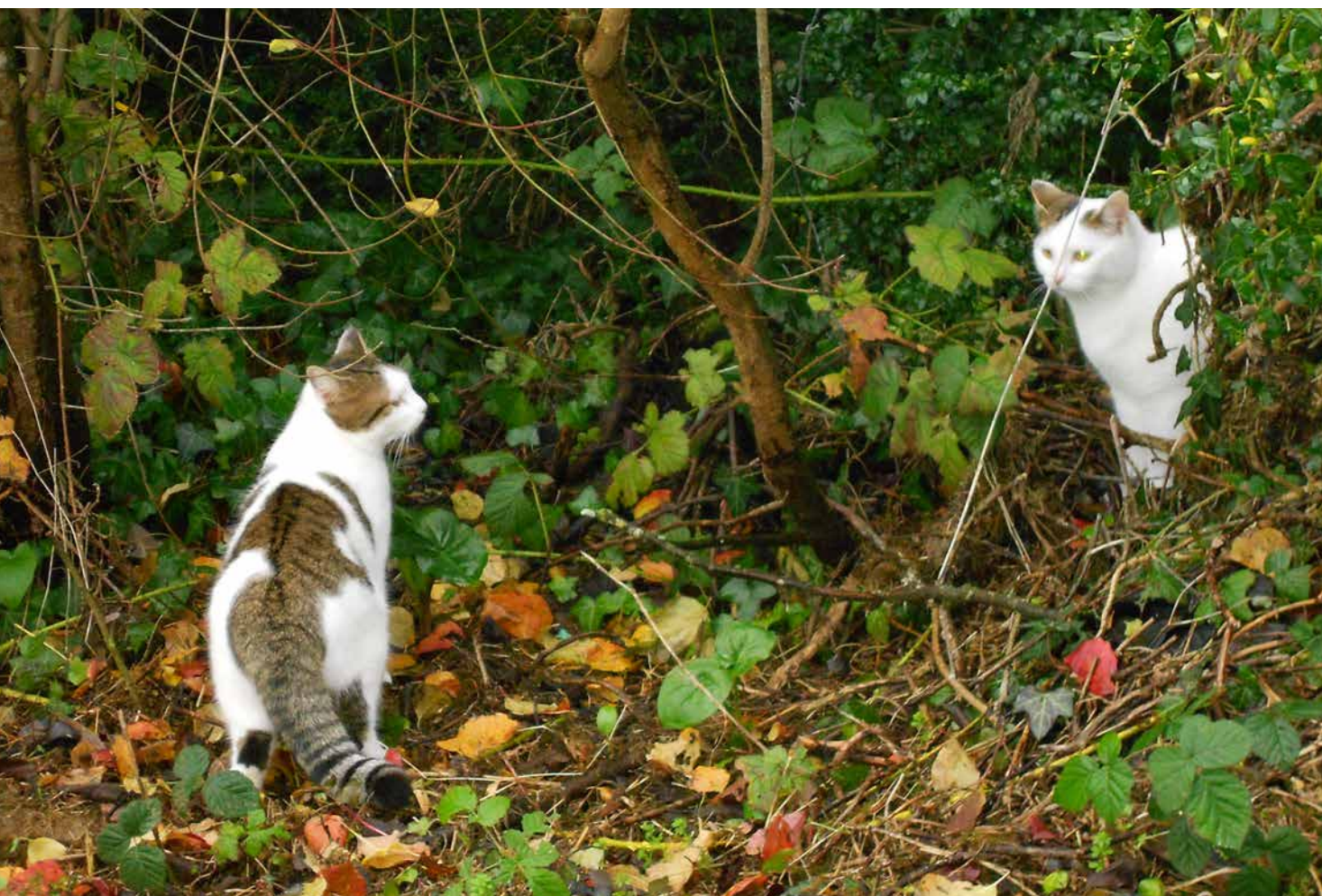
**Par bonheur la collaboration reste de mise avec la municipalité d'Orléans.** Suite à des plaintes, la municipalité a accepté par exemple que des abris de fortune cachés dans des buissons rue Gabriel Templier soient déplacés plus bas sur le coteau plutôt que d'être détruits.

**Selon la législation en vigueur, « Le maire peut, par arrêté, »** à son initiative ou à la

demande d'une association de protection animale, **faire procéder à la capture de chats non identifiés**, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, **afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification** » (Code rural, art L211-27). **Aucun arrêté en ce sens n'a jamais été publié** et, par la force des choses, **l'association continue d'oeuvrer dans l'illégalité.**

A défaut, nous avons entrepris un démarchage auprès des mairies afin d'obtenir une autorisation mais cette démarche est longue et fastidieuse. Seules deux mairies ont répondu favorablement, celle d'Orléans et de Semoy.

La réelle nouveauté, c'est ce texte du 3 Avril 2014 relatif aux « chats non identifiés, sans propriétaire et sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux



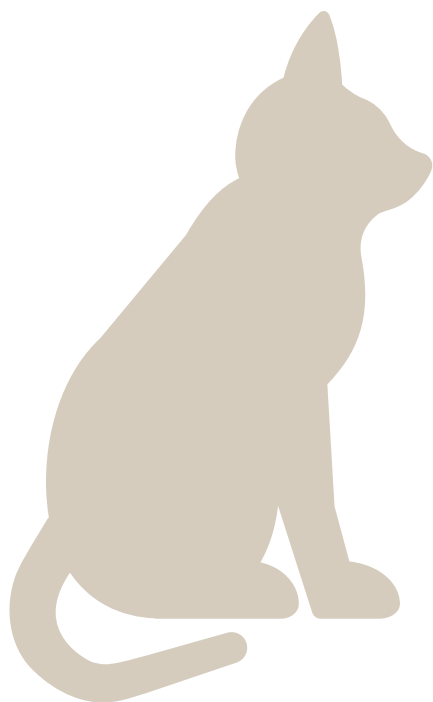
# 02/

## ACTIVITÉ

### *Chats libres*

publics..., qui ne peuvent être conduits en fourrière **que dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural ne peut être mis en œuvre ».**

**Si une tolérance est généralement de mise concernant la stérilisation des chats errants, il n'en est pas de même pour leur nourrissage qui pose souvent problème.** L'attitude du bailleur Vallogis cette année à Beaugency est un bel exemple. Favorable aux stérilisations des chats errants dans le parc d'immeubles de type HLM (proximité des anciennes usines Treca), il s'est opposé à leur nourrissage qui doit donc se faire dans la clandestinité. Cette attitude est d'autant plus surprenante que, dans l'un de ses bulletins, ce même bailleur a consacré sous la houlette de l'association un article aux chats de ses locataires, incitant ces derniers à identifier et stériliser leurs animaux, à ne pas les abandonner lors de leur déménagement. Le problème de la prolifération est évoqué et les associations citées mais il reste intraitable sur le nourrissage. En revanche les Résidences de l'Orléanais ont pris fait et cause pour l'association confrontée à l'un de ses locataires hostile au nourrissage. De même, après quelques houles et intervention de l'association, le conseil syndical de la résidence de la Benardière à St Jean de La Ruelle a finalement accepté le nourrissage de trois chats libres par une résidente. Enfin soulignons l'attitude très louable de la mairie d'Orléans qui a spécifié par écrit la nécessité de nourrir les chats libres, sous réserve néanmoins que le nourrissage ne soit pas source de nuisance, incitant l'association à utiliser des produits secs plutôt qu'humides.





**D'une façon générale, comme spécifié précédemment, nous considérons que le code rural est inapplicable.**

En conséquence l'association œuvre le plus souvent à la limite de la légalité ou carrément dans l'illégalité. Compte tenu du nombre très réduit de contentieux au cours de seize années d'exercice, **notre conseil d'administration a entériné cette année le fait de continuer d'œuvrer comme nous l'avons toujours fait, dans l'intérêt des chats et en respectant au mieux le confort des résidents.**

Notre travail est souvent remis en cause en raison de nouveaux agencements ou de nouvelles personnes, ce qui aurait pu être le cas lorsqu'une nouvelle directrice a pris ses fonctions à la maison de retraite de la Lilardière à Meung sur Loire. Or la nouvelle direction est aussi favorable à notre action que l'ancienne, avec un intérêt soutenu en sus pour les animaux.

**Comme tous les ans, l'association est confrontée au problème des chats de particuliers très défavorisés, source de prolifération présente ou à venir. Bien que**

**leur prise en charge soit illégale, l'association a toujours fait le choix d'intervenir.**

Cette année, entre autres, l'association a tatoué, stérilisé et gardé en pension une dizaine de chats le temps que leurs maîtres, expulsés de leur logement, n'en réintègrent un nouveau. Ces chats



n'étaient pas du ressort de la fourrière puisque chats de propriétaire. Ils ne pouvaient pas non intégrer une quelconque SPA en raison de leur nombre mais surtout du typhus dont l'un d'eux souffrait. **Les vétérinaires refusant d'euthanasier, ces chats d'appartement auraient été abandonnés en extérieur sans l'intervention de l'association, ce qui aurait été non**



# 02/

## ACTIVITÉ

### Chats libres

**seulement pure maltraitance animale mais aussi pure aberration au plan de la prophylaxie.** Trois chats au final sont décédés de typhus dans nos locaux. Au prix d'efforts surhumains, nous avons réussi à éviter l'infestation du refuge par le parvovirus, plaie de nombreux refuges. Malheureusement nous fûmes dans l'obligation d'isoler ces chats dans des conditions totalement illégales pour ne pas dire choquantes. Au bilan, l'association s'est retrouvée piégée par les grands parapluies ouverts de part et d'autre. Elle fut la seule au final à assumer ses devoirs dans l'urgence, au mieux de ses possibilités.

**Cet épisode ponctuel de son histoire met en lumière un problème très grave d'ordre beaucoup plus général impliquant la responsabilité de l'association, qui, en faisant régulièrement ce que personne ne peut faire ou ne veut faire, flirte avec la maltraitance animale, se met en totale illégalité, met en danger sa propre existence si encore elle n'est pas taxée d'infamie. Cette prise de conscience aigüe, jointe aux différentes nasses dans lesquelles les différents pouvoirs, soucieux de se protéger, ont trop tendance à confiner l'association (Cf annexe au bilan), ne fut pas étrangère à la démission de Sylviane Begon en tant que responsable.**

Autres pièges, bien physiques ceux-là, les pièges à mâchoires sont de retour : Sur la commune de Viglain, en février dernier, l'un de nos chats libres est revenu après trois semaines d'absence, la patte broyée par l'un de ces pièges avec début de gangrène. En trop mauvais état, il dut être endormi.

En Décembre, alors que le protecteur promenait son chien, celui-ci s'est enfourné dans un trou avec une telle détermination que son maître a voulu en savoir plus. Il y découvrit, terrée, une autre chatte libre, silencieuse malgré son supplice, un piège à mâchoire refermé sur l'une de ses pattes avant, piège dont elle avait réussi à casser l'attache.

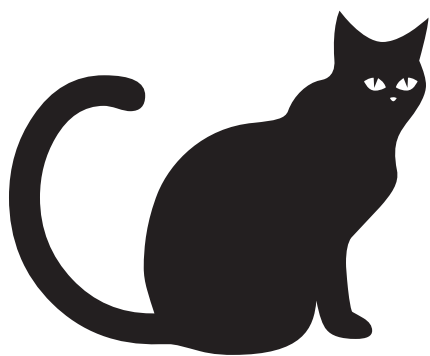
L'intervention des pompiers fut nécessaire pour ouvrir l'horrible engin. Ces chats libres ont été mis au nom du protecteur afin que celui-ci soit habilité à porter plainte mais vu le contexte de l'actualité et bien que ce type de piège soit formellement interdit, nous avons quelques doutes sur les suites...





# 03/

## QUELQUES EXEMPLES DE *campagnes*



**L**es chats de la cité du Sanitas à Orléans ont perdu leur protectrice. Cette dame a fait le choix pour des raisons personnelles de cesser ses activités de nourrissage et de capture. Elle avait fait un travail remarquable sur cette cité, avec 44 chats et chatons au compteur. Malheureusement la seule résidente de cette cité fantôme, une ex-SDF, entrave ce travail en alimentant la prolifération à partir de ses deux chattes personnelles qu'elle garde jalousement à l'intérieur de son logement.

Onze chats ont été ensuite capturés par d'autres bénévoles mais cette année encore d'autres chatons ont grandi sans être stérilisés. Le travail remarquable réalisé en 2015 devra être réitéré en 2016 et, malgré ces stérilisations, le pool de chats grossira d'année en année. Tous ces chats sont en sus atteints de gale d'oreille, parasitage susceptible d'entraîner de grandes souffrances. Cette résidente est sous contrôle directe de la mairie mais nous ne recevons aucune aide de la part de la municipalité pour nous aider à sortir de l'ornière. Lorsqu'un nouveau logement sera affecté à cette personne, les



chats engendrés par ses deux chattes personnelles resteront sur place et les deux chattes en question exporteront ailleurs la prolifération. Au niveau nourrissage des chats, le relais été pris par des tiers inconnus de l'association.

**Les chats de l'hôpital La Madeleine à Orléans**, au nombre de 17, ont tous été capturés et stérilisés grâce au dévouement extrême de l'une de nos fidèles adhérentes, employée de l'hôpital. Trois d'entre eux ont eu la chance d'être adoptés, quatorze ont été relâchés avant d'être à nouveau capturés suite au déplacement de l'hôpital à La Source puis déplacés dans le parc de la maison de retraite Paul Gauguin à La Chapelle St Mesmin. Cette opération a pu se faire grâce à la collaboration active de l'hôpital qui a mis à disposition et transporté jusqu'à la maison de retraite un chalet de bois désaffecté, propriété de l'hôpital.

L'association a pris en charge la confection d'une clôture afin que les chats puissent prendre possession de leur nouvel environnement en toute sécurité avant d'être lâchés. C'était sans compter les voyous de la résidence voisine. Le chalet fut vandalisé une huitaine de jours plus tard. Après une disparition qui nous parut interminable, les chats sont peu à peu réapparus. Huit jours leur avaient suffi pour comprendre que le chalet était un point fixe où l'on trouvait de quoi se restaurer. L'une des chattes a



→ LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

préférée se trouver une maison avec protecteur attiré. Après quelques émotions, cette opération, menée au prix de très gros efforts de l'ensemble des partenaires, s'est donc achevée avec succès.

### *Campagne « phare » de La Chapelle St Mesmin*

La prolifération sévissait dans une jolie propriété privée, transformée en propriété « poubelle », au grand dam des voisins. Les chats étaient dans un état lamentable, très maigres, atteints d'importante gale d'oreille, couverts de puces et souffrant de diarrhée rebelle. Beaucoup avaient l'aspect de vulgaires serpillères. L'humeur de la propriétaire variait selon son taux d'alcoolémie, d'où une versatilité extrême. Habituellement ce genre de campagne se solde par un échec car il est impossible de ratisser totalement les chats, avec pour conséquence la reprise tôt ou tard de la prolifération et des pathologies. Mais, grâce à l'opiniâtreté de trois de nos bénévoles, tous les chats et chatons furent capturés,



# 03/

## QUELQUES EXEMPLES DE *campagnes*



→ LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

sans exception... Au bilan, six chats furent euthanasiés, onze chats et chatons proposés à l'adoption, sept chats relâchés, ce qui représente un total de 24 chats et chatons pris en charge par l'association. Un vide sanitaire d'un mois a été respecté sur les lieux afin d'évincer les acariens responsables de la gale d'oreille avant que les chats ne soient relâchés. Cette campagne a représenté un investissement considérable à tout niveau, sur le terrain, au refuge, également au domicile de S. Begon.

Afin de soutenir notre action, nous avons sollicité le soutien de la Mairie et de la police mais, malgré l'intérêt que représentait notre action pour la municipalité confrontée à un insoluble problème, l'une et l'autre ont sagement « botté en touche » allant jusqu'à nous adresser comme os à ronger une simili attestation, non signée, n'ayant aucune valeur.

### *Autre campagne à La Chapelle-Saint-Mesmin*

Cette campagne fut initiée fin 2013 grâce à l'insistance de l'une de nos bénévoles auprès du protecteur, si peu conscient de la situation qu'il avait cessé les captures sans avoir « ratissé » l'ensemble des chats. Evidemment, en 2015 des chatons cavalaient à nouveau sur sa propriété. Cette campagne fut menée « tambours battant » parallèlement à celle précédemment citée. Elle fut particulièrement difficile car des chats déjà stérilisés côtoyaient d'autres qui ne l'étaient pas. Comment capturer les bons ? Au bilan neuf chats adultes ont été stérilisés et relâchés, huit chatons ont été apprivoisés en famille d'accueil et proposés à l'adoption. Deux de ces chatons sont décédés ensuite de péritonite infectieuse. De tels virus dont les chats peuvent être porteurs sains sont indécélables. Ils sont rares mais représentent un danger certain pour les chats des familles d'accueil si des précautions en amont ne sont pas prises. Il va sans dire que leur adoption risque d'entacher la réputation de l'association, même si celle-ci n'a aucun moyen de se prémunir contre ce genre d'accident.

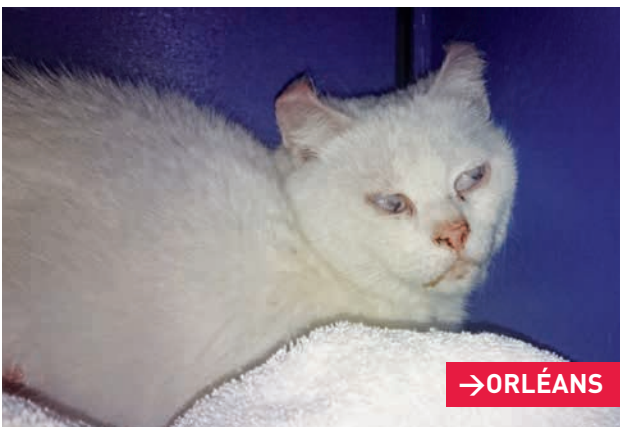




## *Campagne rue de Reims à Orléans*

Nous avons déjà mené une campagne en 2010 qui nous avait laissé un souvenir impérissable. Depuis le décès du résident, le jardin était fermé et personne n'avait accès, pas même la mairie. Les chats étaient et sont toujours nourris à l'extérieur par une voisine compatissante mais beaucoup de nouveaux chats n'étaient pas stérilisés.

Parmi ces chats vivaient trois chattes blanches dont deux furent rapidement capturées à l'extérieur de l'enceinte et adoptées. La troisième, atteinte d'un cancer des oreilles bien avancé et totalement aveugle, restait résolument à l'intérieur. Cette pauvre bête devait supporter les assauts des mâles qu'elle ne voyait même pas arriver. C'en était trop pour les nerfs de la bénévole en charge de cette campagne. Elle s'est résolue à franchir le portillon,



se mettant en infraction patente. Un autre bénévole, venu à la rescousse, a carrément forcé l'ouverture, muant l'infraction en effraction. Heureusement il n'y eut pas de suite et la campagne put se poursuivre plus sereinement.

La malheureuse chatte blanche fut délivrée chez le vétérinaire d'une vie devenue enfer. Dix chats au total furent capturés dont deux étaient déjà tatoués et stérilisés par nos soins. Il est intéressant de constater que sur les dix chats stérilisés en 2010, il n'en restait plus que deux en 2015 (même pas cinq ans plus tard), et huit nouveaux étaient apparus ! Ce n'est pas un résultat franchement encourageant, soulignant combien notre action est un éternel recommencement !

**D**e telles campagnes de stérilisation sont le fruit d'un travail intense, souvent physiquement éprouvant, le fruit d'une belle collaboration entre diverses bénévoles, ceux qui assurent les captures, ceux qui assurent l'entretien et les soins des chats pendant leur convalescence, ceux qui accueillent, soignent et socialisent les chatons à leur domicile, ceux qui gèrent les annonces pour les chats proposés à l'adoption. Nous sommes notamment très heureux d'avoir à présent quelques bénévoles « spécialistes » des captures, assumant également d'autres missions impliquant des déplacements auprès de personnes confrontées à un problème félin sans avoir les moyens physiques de les prendre en charge. De même nous bénéficions d'une équipe de choc en charge du nettoyage et de la désinfection du matériel restés si longtemps la bête noire de l'association car il s'agit d'un travail physiquement éprouvant et quelque peu rébarbatif.





# 04 / ACTIVITÉ «refuge»

*Encore cette année, des aménagements ont été apportés à notre refuge*

- 1- UN PLACARD AU REZ-DE-CHAUSSÉE PERMETTANT D'Y STOCKER DES SERVIETTES UTILISÉES LORS DES TRANSFERTS DE CHATS EN MODULE,
- 2- UN NOUVEAU BUREAU, PLUS JOLI ET MOINS ENCOMBRANT QUE LE PRÉCÉDENT,
- 3- UN PLAN DE TRAVAIL DANS LE COIN CUISINE, DESTINÉ SURTOUT AUX PAUSES « CAFÉ »,
- 4- UNE ÉTAGÈRE LUMINEUSE DESTINÉE À LA PRÉSENTATION DES PRODUITS À LA VENTE,
- 5- TROIS CLIMATISEURS,
- 6- DES PANNEAUX DE PLEXIGLAS PERMETTANT D'ISOLER LES DIFFÉRENTS COMPARTIMENTS DE RANGEMENT DANS LE GARAGE,
- 7- LA RÉFECTION DES PEINTURES DES DEUX SALLES DU REZ-DE CHAUSSÉE,
- 8- LA RÉFECTION TOTALE DE L'INFIRMERIE.



**n**ous sommes toujours félicités par les visiteurs pour sa bonne tenue, ses agencements, la gaieté des couleurs. Il est devenu le Samedi un vrai point de rencontre à nos heures d'ouverture. Un coin « salon de thé » ou « cafétéria » serait certainement le bienvenu mais tout l'espace disponible est consacré à l'accueil de nos chats.

Les chats que nous présentons à l'adoption sont souvent loin d'être parfaits : Certains souffrent d'handicaps physiques, d'autres sont âgés, d'autres sont encore peureux, d'autres ne sont pas des « top model ». Et tous trouvent preneur à plus ou moins brève échéance. Nous tenons à remercier du fond du cœur ces personnes généreuses sans lesquelles bien des sauvetages ne pourraient être.

Les annonces sur le Bon Coin sont devenues payantes pour tout vendeur de chat, donc pour l'association qui, pourtant, fait de la perte sur ses « ventes » plutôt que des bénéfices. Pour prétendre passer une

annonce, tout vendeur de chat doit à l'avenir détenir un numéro de Siret, ce qui exclue tout élevage amateur. Nous pourrions nous réjouir de cette radicalisation du « marché » si, parallèlement il était interdit de céder des animaux à titre gratuit. Or il n'en est rien ! Toute personne désirant donner des chatons peut passer gratuitement des annonces ! Une fois de plus, tout semble fait pour favoriser les abandons plutôt que de les combattre et entraver l'association dans son travail plutôt que de la soutenir.

Enfin, ce qui devait arriver est arrivé. Pour la première fois en seize ans d'activité, des chatons proposés à l'adoption étaient porteurs sains de virus mortels, à savoir de coronavirus responsables de la Péritonite

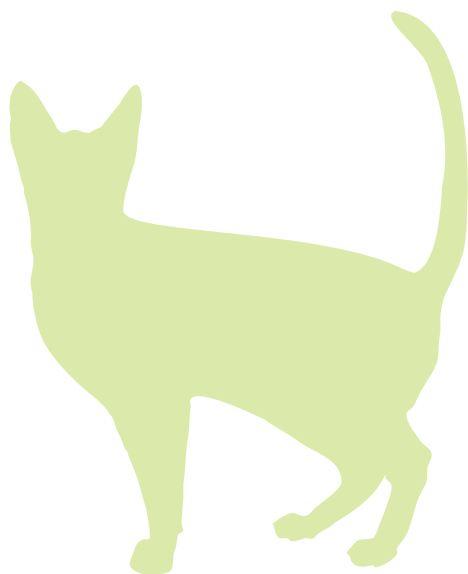


04

04/

ACTIVITÉ

«refuge»



Infectieuse Féline, couramment appelée PIF. Nous sommes bien sûr désolés vis-à-vis de ces familles, directement touchées, qu'elles soient famille d'accueil ou famille d'adoption de ces chats. Aucun moyen hélas n'existe pour dépister ces virus, du moins dans le cadre d'un dépistage systématique de routine. Cela nous conforte dans notre politique visant à limiter la contagion en limitant les contacts entre chats, même si ceux-ci donnent tous les signes d'une excellente santé. En



prenant ces précautions, ces accidents deviennent rarissimes mais toujours susceptibles de se produire, comme ce fut le cas cette année.

**C**omme tous les ans, cette année fut émaillée de parcours de chats qui forcent l'intérêt, soit qu'ils nous touchent, soit qu'ils nous étonnent. Certains sont de belles récompenses à nos efforts, d'autres nous laissent un goût amer. Ils illustrent la vie de l'association avec son lot de joies et de chagrins. Parmi tous ces parcours, nous avons choisi de vous faire partager celui d'Ibra.

## *Ibra*

Ibra vivait avec sa jeune maîtresse, Aline, dans un petit appartement d'Orléans. Quelque peu sous motivé, il s'était fixé démesurément sur sa maîtresse, devenue par la force des choses le phare de sa vie, celle via laquelle tout arrivait, les câlins, les gamelles, le jeu... En dehors d'elle, nul ne comptait. Pire, il avait tendance à grogner sur les personnes étrangères qui osaient déranger le confort de sa petite vie. S'il avait été chien, nous aurions pu aisément qualifier son comportement « d'hyper attachement ».

Puis les situations professionnelle et financière de sa maîtresse se sont dégradées, obligeant celle-ci à retourner vivre chez ses parents. Ibra s'est retrouvé de plus en plus souvent seul. A l'issue d'une semaine de solitude dans l'appartement vidé de ses meubles, il fut installé dans une cage spacieuse dans le garage des parents. C'est alors qu'il se mit à cracher furieusement après tous ceux qui osaient traverser le garage, à l'exception de sa chère maîtresse. L'une de nos

bénévoles, prise de pitié, voulut faire un geste en accueillant ce malheureux à son domicile. Ce second changement d'environnement fut la goutte d'eau qui fit déborder un vase plein.

Aux premières caresses, la malheureuse bénévole dut prendre le chemin des urgences. Notre actuelle présidente réussit la prouesse de mettre ce chat, totalement déstabilisé, en transporteur. Transféré ensuite en module (cage de transport utilisée pour les chats sauvages), il se mua sur le champ en véritable bête fauve, feulant et chargeant tout azimut. Une surveillance vétérinaire de trois semaines, légalement obligatoire en cas de



morsures ou griffures profondes, s'imposait, avec l'euthanasie à la clé... une véritable épreuve pour le chat et pour nous qui devons assumer son entretien. Les alternances de recherche de contact et de violentes attaques sans relation de cause à effet se succédèrent dans l'anarchie la plus totale montrant par la même que le chat était totalement « off ». Puis peu à peu son comportement devint un peu plus logique, bien que toujours très difficile à gérer. Le calvaire de ce chat dans le couloir de la mort forçait la pitié et peu à peu l'idée





# 04/

## ACTIVITÉ

### «refuge»

germa de l'en sortir. C'est ainsi qu'un vrai travail d'analyse en psychologie féline fut entrepris auprès de la famille afin d'apprécier si nous pouvions donner une chance à ce chat de retrouver un jour ses pénates. Les parents étaient partagés entre l'émotion de voir leur fille pleurer, la contrariété de rompre avec le choix qu'ils avaient fait de ne jamais avoir d'animal, la colère de se sentir pris au piège, la peur aussi car la maman s'était faite agresser gratuitement par un chat dans sa jeunesse. Les conditions n'étaient pas franchement réunies ! Et pourtant l'expérience fut tentée, dans la mesure où le chat n'était pas pris en charge par un tiers mais par ses propres maîtres, dans la mesure où les décisions furent prises d'un commun accord, en connaissance de cause et dans la plus grande transparence.

# II

Il poursuit maintenant en appartement sa vie de chat « tout mignon »



Ibra fut donc installé au domicile des parents, dans deux grandes cages à chien installées bout à bout dans le garage afin qu'il se familiarise avec ce nouvel environnement, à la fois matériel et humain. A l'issue de trois semaines d'enfermement, la liberté lui fut accordée, sauf celle d'entrer dans la maison malgré sa demande express. Pour reprendre l'expression d'Aline, il était redevenu « un chat tout mignon ». Tout s'était passé comme nous l'avions prédit, tout.... sauf sa disparition quatre jours plus tard ! Nous ne pouvons affirmer ce qui motiva cette fugue mais les expériences par ailleurs montrent que les fugues vont souvent de pair avec une contrariété, grave ou bénigne à nos yeux, mais toujours gravissime pour le chat. Il y a donc fort à parier que ce soit l'exclusion de la maison qui fut à l'origine de cette fugue. Après quelques jours d'intense recherche, Aline aperçut son chat dans un jardin du quartier en compagnie d'un petit monsieur. Elle l'appela aussitôt. Ibra la suivit et revint au bercail pour ne plus le quitter. Il nous aura fallu deux mois pour atteindre enfin cet objectif.

Beaucoup plus tard, nous apprendrons qu'Aline avait retrouvé du travail, qu'elle avait emménagé dans un appartement plus spacieux bénéficiant d'un grand balcon. Avant d'intégrer l'appartement, Ibra avait réussi à séduire les parents, il s'était installé dans la maison et jouissait d'un traitement de faveur. Il poursuit maintenant en appartement sa vie de chat « tout mignon ». Dans cet espace néanmoins confiné, nous espérons que la castration (en sus de l'indispensable tatouage) effectuée durant son séjour à l'association, l'aidera à ne plus sombrer dans l'ornière fatale de l'hyper attachement.

**Mission accomplie ! Le pari était risqué. Nous l'avons pris. Nous l'avons gagné.**

## **C'est la plus merveilleuse des récompenses !**

Le cas d'Ibra illustre combien les épreuves de la vie peuvent engendrer de troubles du comportement à la limite de la folie chez un chat fondamentalement gentil. D'autres expériences similaires, vécues au sein de l'association, montrent que ce sont les chats les plus gentils, les plus attachants, qui sont victimes de ce genre de déviance, comme si leur grande sensibilité les fragilisait d'autant plus. Est-ce franchement différent de ce que l'on observe chez les humains ? Au sein d'un refuge ces chats deviennent dangereux vis-à-vis des tiers, bénévoles, visiteurs, familles d'accueil ou d'adoption. Notre sens de la responsabilité exige, hélas, qu'ils soient endormis et c'est toujours un vrai crève-cœur ! Nous nous réjouissons d'autant plus d'avoir pu sauver Ibra de ce triste destin. Nous profitons de l'occasion pour remercier profondément Aline et surtout ses parents sans lesquels ce sauvetage n'aurait pu être.

### *La morale de cette histoire est double*

- **Un chat contrarié préfère souvent abandonner le terrain : Le maître doit en avoir conscience et, s'il tient à son chat, il doit réfléchir à deux fois avant de prendre des décisions susceptibles de perturber ses habitudes.**
- **Si un chat se montre hyper agressif, il ne faut jamais oublier que ce peut être un très gentil chat en état d'extrême souffrance : Avant de prendre des décisions radicales et si les conditions le permettent, il peut être opportun d'essayer de comprendre.**



# 04/

## ACTIVITÉ

### «refuge»

*Enfin l'association a participé à plusieurs manifestations*

*Le 23 Mai 2015*

OPÉRATIONS « CADDIES » DANS LES INTERMARCHÉS DE LA CHAPELLE ET DE SARAN,

*Le 30 Mai 2015*

VENTE AU MAGASIN LUSH D'ORLÉANS D'UN PRODUIT DE LA MARQUE, SÉLECTIONNÉ PAR LE MAGASIN LUI-MÊME, DONT LE PRODUIT DE VENTE FUT REVERSÉ INTÉGRALEMENT À L'ASSOCIATION,

*Le 6 Septembre 2015*

RENTRÉE EN FÊTES À ORLÉANS,

*Les 3 et 4 Octobre 2015*

PORTES OUVERTES AU REFUGE,

*Le 15 Octobre 2015*

COUP DE POUCE DE FRANCE BLEU ET DON ALIMENTAIRE CONSENTI PAR L'ENTREPRISE MASTERFOODS À L'ASSOCIATION,

*Les 7 et 8 Novembre 2015*

SALON DU CHAT,

*Du 12 Décembre au 24 Décembre 2015*

COLLECTE ALIMENTAIRE AU MAGASIN ANIMAL&CO D'ORLÉANS,

*Le 20 Décembre 2015*

NOËL DE L'APCLO.







05/

# BILAN FINAN CIER



**C**omme dit lors de notre dernière AG, notre exercice est devenu calendaire, ce qui nous oblige cette première année à établir les bilans financiers de deux exercices comptables, l'un allant du 1<sup>er</sup> Août 2014 au 31 Décembre 2014, l'autre allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Nous avons du nous séparer de notre comptable et assurer au pied levé la comptabilité, ce qui nous a permis de relever une incohérence. En effet, les factures étaient enregistrées à leur date d'émission alors que de nombreux chèques étaient enregistrés à leur date d'encaissement. Notre comptabilité était donc pro parte une comptabilité dite de « trésorerie » et pro parte une comptabilité dite « d'engagement ». Un grand nombre de chèques de caution pour la stérilisation future des chatons adoptés devant être obligatoirement encaissés sur l'année suivante, nous avons opté résolument pour une comptabilité dite de « trésorerie ». Le solde au 31 Août 2014 inscrit sur notre précédent compte de trésorerie et celui de cette année ne seront donc pas identiques. Le solde au 31 Août 2014 n'est autre que celui qui figure sur le relevé de compte à la banque postale à cette date.

**A**ugmentation notable des divers frais

Le fait que notre exercice devienne calendaire joint au fait d'opter pour une comptabilité dite « de trésorerie » ne satisfont pas le principe de continuité, fondamental en comptabilité. Nous en sommes très conscients mais les avantages liés à ces changements nous ont semblé suffisamment bénéfiques pour faire ce choix. Cette rupture du principe de continuité n'autorisera pas à faire cette année des comparaisons d'un exercice sur l'autre. Il faudra attendre pour cela les documents comptables de l'exercice 2016.



## *Pour ce qui est des dépenses, notons*

- **L'augmentation considérable des frais d'euthanasie et d'incinération** : Les sociétés d'incinération acceptaient jusqu'à présent d'incinérer gratuitement les chats errants mais elles se sont ravisées devant le nombre de chats. Pour la seule année 2015, les frais se montent à 2822 €.
- **L'augmentation des frais de traitements antiparasitaires contre les puces**, celles-ci devenant résistantes au Frontline habituellement utilisé et beaucoup moins onéreux.
- **Les frais d'annonce** devenues payantes sur le Bon Coin.

**P**our ce qui est des recettes, notons la recette conséquente de 5106 € grâce à la vente de menus objets dont certains ont été réalisés par nos bénévoles sans que le coût des matières premières ne soit supporté par l'association.

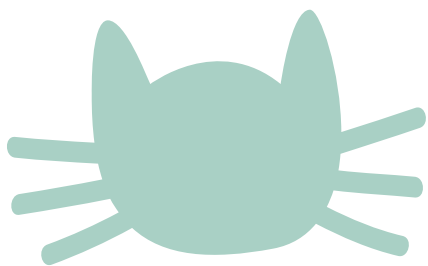


**N**ous  
remercions  
chaleureusement



06/  
06/

RE  
MERC  
EMENTS



- **Les municipalités d'Orléans, de Saint Jean de Braye, de Meung sur Loire** pour l'octroi d'une subvention,
- **La municipalité d'Orléans** pour l'octroi d'un local moyennant un loyer annuel dérisoire,
- **La municipalité de St Jean de Braye** pour l'octroi à titre gratuit de la salle Jean-Baptiste Clément pour la tenue de notre assemblée générale,
- **Nos vétérinaires et leurs dévoués assistants** pour l'octroi de tarifs privilégiés, la prise en charge de chats au pied levé et leur disponibilité pour nous donner toute explication utile,
- **La fondation 30 Millions d'Amis**, sans laquelle nous ne pourrions mener à bien la stérilisation de groupes conséquents de chats qui ne bénéficient d'aucun autre don,
- Les sociétés **MASTREFOODS** pour l'octroi d'aliments gratuits, **ROYAL CANIN** pour l'octroi de tarifs privilégiés et son partenariat lors de certaines manifestations, la société **4 PATT'OU** pour l'octroi de tarifs privilégiés.
- Les magasins **AUCHAN d'Olivet, ANIMAL AND Co** et **BOTANIC**, pour l'octroi à titre gratuit de produits déclassés pour chats,
- Les **Intermarchés de La Chapelle ST Mesmin et Saran, ANIMAL AND CO d'Orléans** pour l'organisation des collectes alimentaires,
- **S. BORGONOVO** pour la maintenance de notre site Internet,
- **H. BILWEIS, MC DHUISME, J. PIGNON** pour l'animation de notre page Facebook,
- **J. PIGNON** pour la gestion des annonces,



- **L. et J. MAURIN** pour la saisie des écritures comptables, l'établissement des reçus et enveloppes, la tenue des fichiers informatiques, la mise au point d'un logiciel adapté,
- **Y. HEU et J. PIGNON** pour la tenue des registres manuels légalement obligatoire,
- **MC. DHUISME** et **F. MEUNIER** pour la réalisation d'objet artisanaux,
- **A. KARAPET et C. TURPIN**, graphistes, pour leur contribution au travail d'édition, à titre gracieux,
- **G. PEIFFER BERGER** pour ses dons, fonction du produit de ses ventes (les lubbies de FIFI, création de bijoux) et ses conseils,
- **N. GARNIER**, comportementaliste, pour ses conseils à titre gracieux,
- **Les adhérents** qui ont soutenu financièrement notre activité, d'une façon très conséquente (**S. Bouchereau, D. Doussinaud, C. Fouassier, F. Hanniet-Denouault, L. Pamphile, G. Pivain, G. Rigollet**)
- **J. FLEUREAUX et son épouse, G. GUERIN, F. HAMMADI, R. RIOTTE, C. TALBOT**, familles d'accueil permanent,
- **Toutes les familles d'accueil temporaires** de nos chats et surtout chatons en attente d'adoption,
- **Toutes les familles d'accueil occasionnelles** qui ont choisi cette solution, faute de place au refuge,
- **Nos dévoués bénévoles** qui assurent l'entretien du refuge et des chats, le nettoyage et la désinfection du matériel, la capture de chats en extérieur, la tenue des stands, la promotion de nos produits, les multiples tâches telles que les lessives, la découpe de cartons etc...
- **Tous les protecteurs** qui nourrissent des chats en extérieur et notamment ceux qui ont pris généreusement le relais d'un protecteur défaillant, dont **P. BERNARD et sa compagne, S. BOURSIER, MC DHUISME, M. ESCALLIER, S. FLORIDE, C. HANNIET, M. HEMERY, MT LABLEE, H. LEGRESSUS,**
- **Tous ceux qui ont adopté des chats** cette année et qui ont permis de ce fait cette indispensable rotation des prises en charge, condition sine qua non d'une activité saine de bienfaisance envers les chats,
- **Tous ceux qui assurent la promotion de l'association** par la vente de notre calendrier mais aussi auprès des personnes de leur connaissance, confrontées à un problème de chats errants,
- Enfin à **M. HEMERY** sur laquelle repose l'essentiel de l'organisation tout azimut de l'association, notamment celle du refuge, et sans laquelle l'association ne pourrait plus d'ores et déjà perdurer.